



Poliez-le-Grand, le 22 mai 2023

Au Conseil communal de la Commune de Montilliez

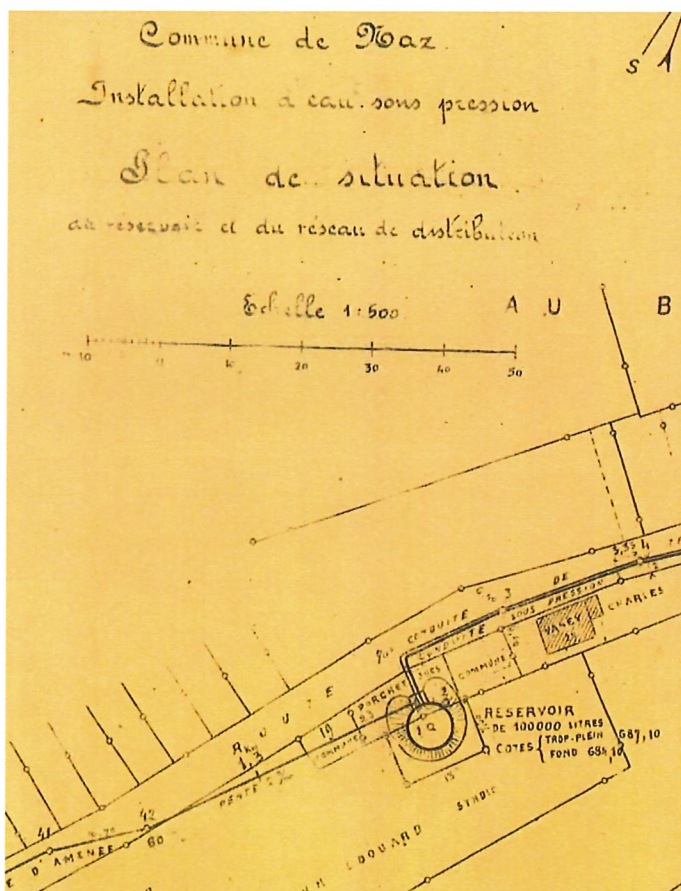
Préavis municipal concernant le démontage du réservoir de Naz

No 23/2023 – séance du 19 juin 2023

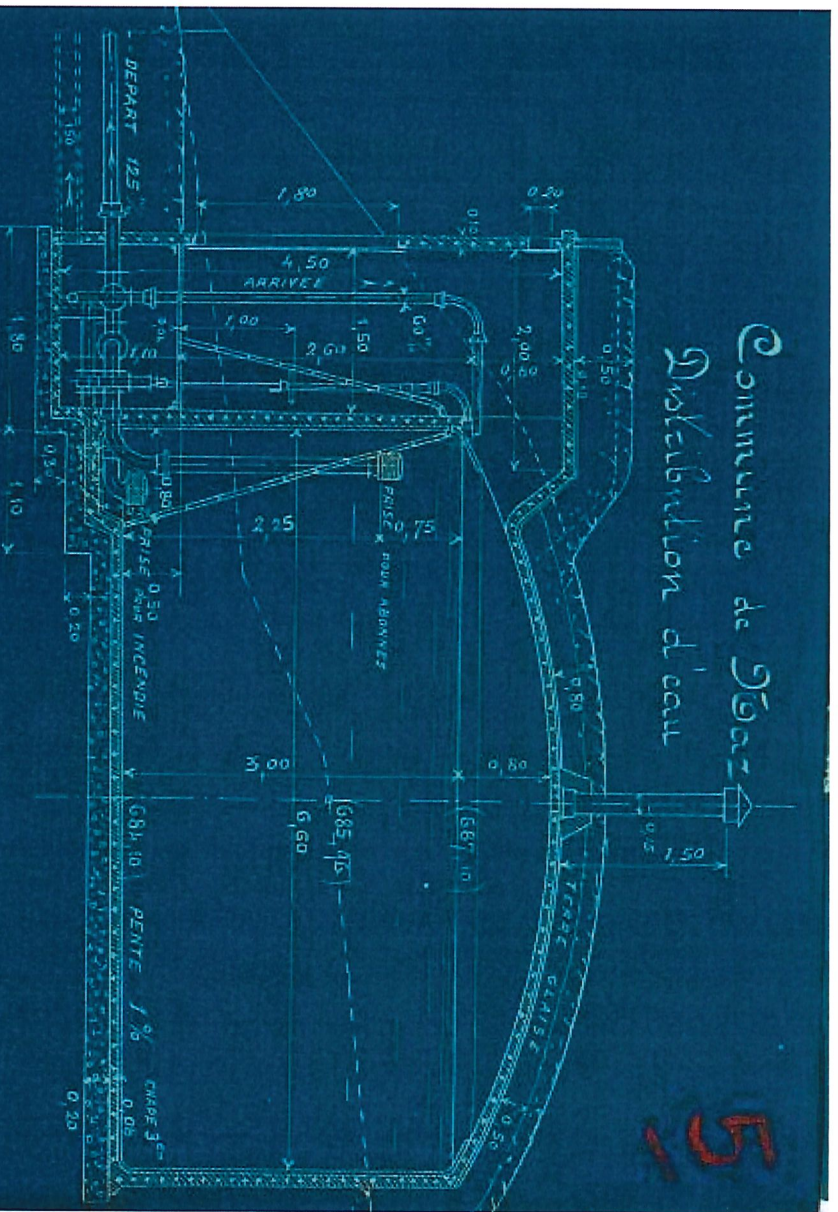
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

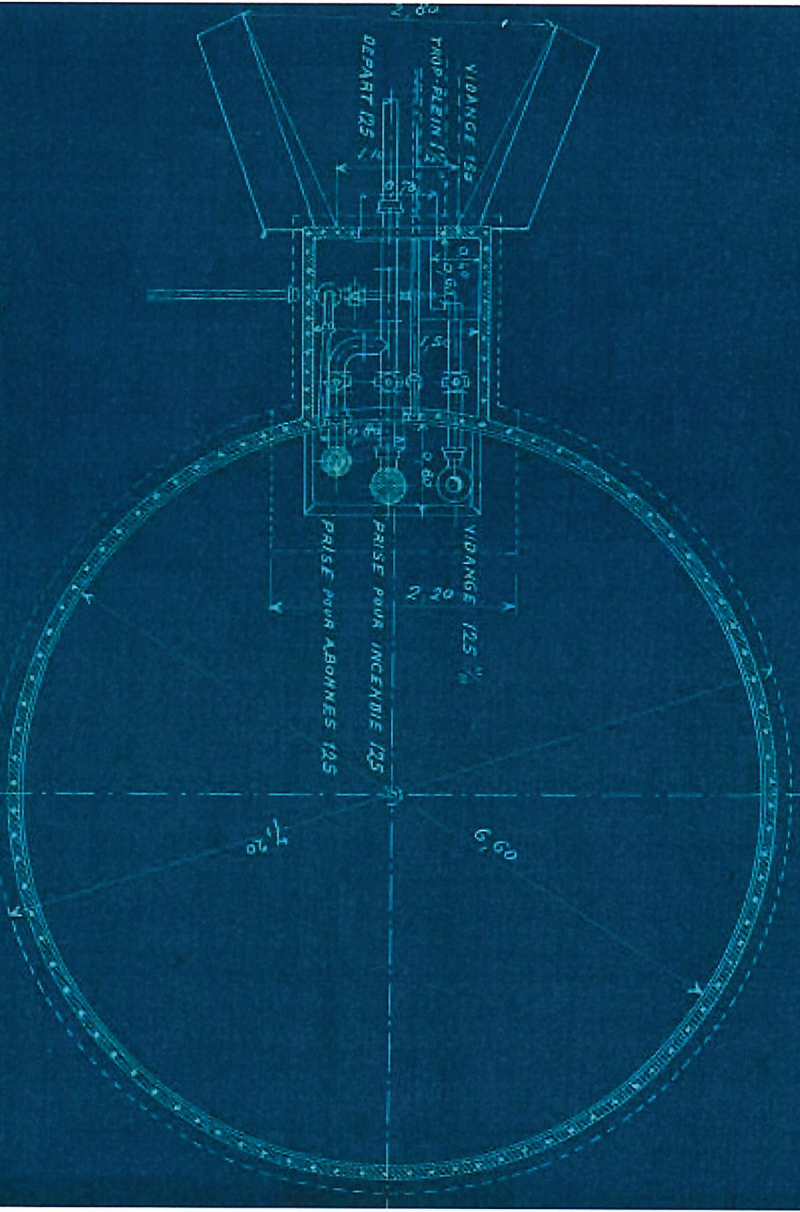
Le réservoir de Naz a été construit en 1911 pour recevoir l'eau de la source du lieu-dit Brassin, qui se situe entre Naz et Poliez-le-Grand. Des travaux de modifications ont eu lieu en 1947 et en 2005. Un apport d'eau secondaire de la Ville de Lausanne et de Chapelle faisait aussi partie de raccordements sur ce réservoir ; ces variantes ne sont plus connectées. Actuellement, le village de Naz reçoit l'eau pour son réseau de l'AIAE et la source n'alimente plus que les fontaines du village. En effet, compte tenu de la forte teneur en nitrate de cette eau, les normes de l'OFCO impliquent qu'elle n'est pas consommable. Le réservoir n'est donc plus utilisé ; les services cantonaux requièrent de procéder à son démontage.



Plan datant de 1911



Reservoir de 100 m³ en béton de ciment acide.

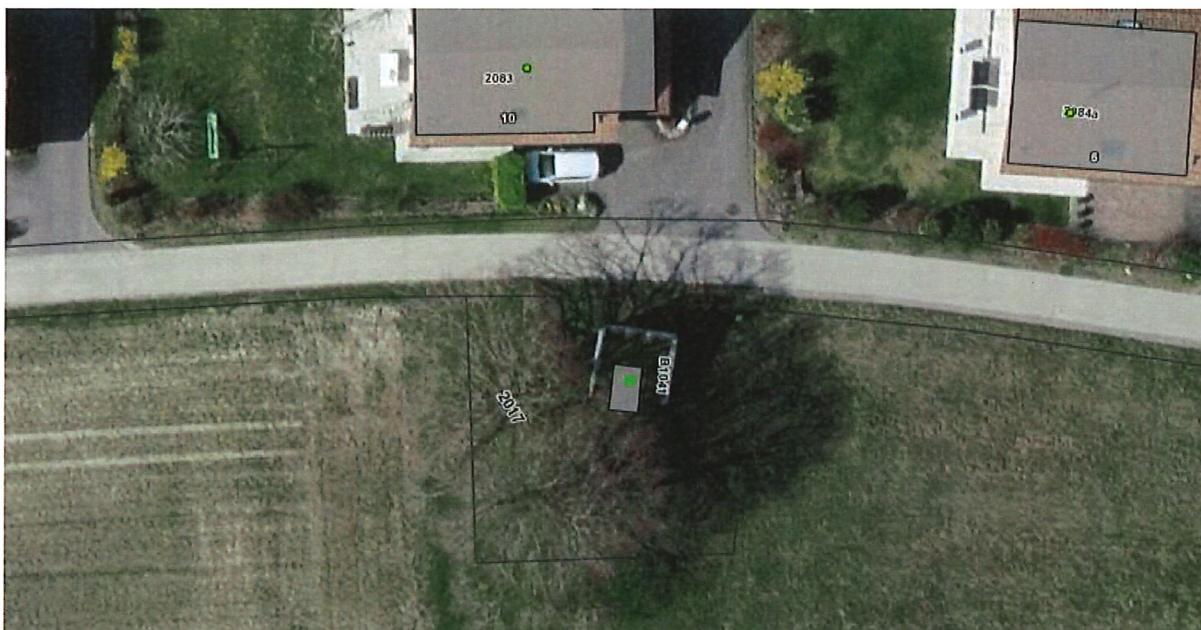


Echelle 1:50

Dessiné le 14 septembre 1911
O. Schner, ing^r

2. Présentation du projet

Le projet prévoit le démontage du réservoir, la reprise de certains éléments d'appareillage pour la distribution de l'eau potable mise en place par l'AIAE, ceci en conservant une partie de la chambre de contrôle existante, puis la remise en état du terrain pour la construction d'une place de jeux dans le futur. Il y a lieu aussi de déterminer si les arbres existants auront encore leur place avec le nouvel aménagement ou s'il sera nécessaire de les abattre et de replanter d'autres essences sur ce site. Le fait de conserver une partie de la chambre de contrôle permettra aussi de garantir de l'eau au cimetière.



Situation actuelle : chemin du Collège

3. Coûts

Devis estimatif :

	CHF
• Travaux de génie civil	25'000.-
• Appareillage eau potable	3'000.-
• Electricité	2'000.-
• Serrurerie	4'500.-
• Réserve pour imprévus - estimation	1'500.-

Total des travaux TTC

CHF 36'000.-

4. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- 4.1.** par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;

- 4.2.** par l'utilisation du fonds de réserve « Fonds Adduction d'eau » n° 2800.02 pour amortir l'investissement net.

5. Planning

- Adoption du présent préavis par le Conseil communal le 19 juin 2023,
- Droit de recours du 20 juin au 31 juin 2023,
- Soumissions et choix d'entreprises en juillet-août 2023
- Travaux en fin d'été 2023.

6. Lien avec le PECC

6.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

6.2 Projets PECC concernés

- | | |
|--|---|
| ☐ Fiche 1 | Commission de la durabilité, énergie et climat |
| ☐ Fiche 2 | Participation et engagement de la population |
| ☐ Fiche 3 | Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources |
| ☒ Fiche 4 | Rénovation et constructions durables |
| ☐ Fiche 5 | Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés |
| ☐ Fiche 6 | Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal |
| ☐ Fiche 7 | Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos |
| ☐ Fiche 8 | Renforcement de la biodiversité |
| ☐ Fiche 9 | Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes |
| ☒ Fiche 10 | Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule |

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Montilliez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ :

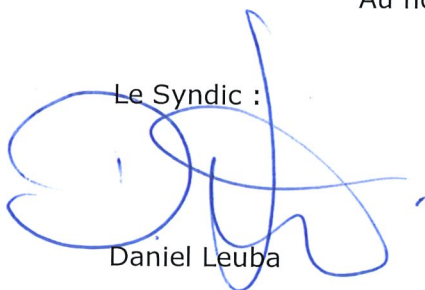
- Vu le préavis 23/2023 de la Municipalité du 22 mai 2023,
- Oûi le rapport de la commission désignée pour étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis, soit démontage du réservoir, création d'une chambre de visite sur les installations conservées et remise en état du terrain ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 36'000.- (trente-six mille francs) ;
3. de financer ces travaux par la trésorerie courante ou, si nécessaire tout ou partie, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir l'investissement net de CHF 36'000 par prélèvement sur le fonds de réserve n° 2800.02 « Adduction d'eau »

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Daniel Leuba



La Secrétaire :


Monique Pahud

Délégué municipal : François Guizzetti